



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Pourquoi ce document ?



L' obligation légale (art. R.434-28 du CE) : ce document permet de justifier auprès de l'Etat de l'utilisation des ressources et du respect des statuts.



Le soutien fédéral : permet à la Fédération de défendre au mieux vos projets, de relayer vos actions de terrain et de vous accompagner efficacement.



La mise à jour des informations : C'est la garantie d'un annuaire fiable pour faciliter la communication entre les associations, les pêcheurs et les services de l'État.

4 étapes clés



Renseignements nominatifs

- Mettre à jour les coordonnées du bureau
- Mettre à jour les coordonnées des Gardes-Pêche Particuliers



Lots de pêche

- Lister vos rivières, canaux, étangs et wateringues avec leurs surfaces/longueurs et le coût de location.



Comptabilités & cartes de pêche

- Vérifier le tableau des ventes de cartes de pêche (page 4)
- Noter la date de la dernière AG ayant fixé les cotisations



Trésorerie & Actions

- Renseigner les soldes bancaires de début et de fin d'année, ainsi que les grands postes de recettes et dépenses.
- Associer vos actions de terrain aux 6 missions statutaires (gestion, protection, repeuplement, éducation, etc)

NE PAS OUBLIER DE **DATER** ET **SIGNER** LE DOCUMENT

Merci de **RESPECTER LA DATE LIMITE DE RETOUR**